

Définition et mesure

Le taux brut de nuptialité exprime le nombre d'unions légales formées chaque année en proportion de la population totale. Le taux brut de divortialité représente le nombre d'unions légales dissoutes pendant une année donnée, également exprimé par rapport à la taille de la population. Ces deux indicateurs font abstraction des familles reposant sur un partenariat libre et d'autres types d'unions légales (introduites récemment dans certains pays de l'OCDE), et des conjoints séparés. Toutes ces statistiques – provenant du Conseil de l'Europe, d'Eurostat et de sources nationales – sont basées sur les registres administratifs.

L'indicateur des taux de cohabitation évoqué ci-après mesure la prévalence de cette forme de partenariat par rapport à la population mariée et célibataire. Les données sur les unions libres sont plus rares et moins comparables d'un pays à l'autre, en raison notamment de la grande diversité de leurs modalités et du degré de reconnaissance officielle prévu par la législation des différents pays. Les données qui suivent relatives à la cohabitation ne sont disponibles sur une base comparative que pour les pays européens : ils sont tirés de l'Enquête sociale européenne de 2002 et basés sur les déclarations des personnes interrogées.

À quelques rares exceptions près, les taux de nuptialité ont baissé dans tous les pays de l'OCDE entre 1970 et 2004. En 2004 en effet, le taux brut de nuptialité – en moyenne sur 26 pays de l'OCDE – s'est établi à 5.1 pour 1 000 habitants, plus d'un tiers de moins que le niveau enregistré en 1970. Le rythme de la baisse diffère selon les pays. Elle a été très forte au Japon et en Corée, tandis qu'en Espagne, au Danemark et en Suède, on observe une stabilité ou même une croissance depuis la fin des années 90 (graphique GE5.1). Parallèlement à la baisse des taux bruts de nuptialité, la plupart des pays de l'OCDE ont enregistré une hausse des taux de divortialité. En 2004, le taux brut de divortialité s'est établi en moyenne à 2.3 pour 1 000 personnes, deux fois plus que le niveau enregistré en 1970 et 0.2 point de plus qu'en 2000. Sur la période 1999-2003, les taux de divortialité ont été stables ou en diminution au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en Suède, en Suisse et aux Pays-Bas, mais ils ont continué à augmenter en Espagne et en Corée (graphique GE5.2). La baisse du taux de nuptialité s'est accompagnée d'une tendance au report de l'âge du mariage. En moyenne, l'âge moyen des femmes lors du premier mariage est passé de 24.8 ans en 1990 à 27.7 ans en 2002/2003, et c'est en Hongrie, en République tchèque et en Islande que l'augmentation a été la plus forte (graphique GE5.3).

La décision de se marier ou de divorcer dépend à la fois des caractéristiques des individus et de celles de la société. Les personnes économiquement aisées ont plus de chances de se marier et de rester mariées (Smock, 2004). Mais la décision de se marier dépend aussi de la conviction que peut avoir l'individu que les conditions économiques permettront au mariage de durer. Le mariage est donc souvent considéré comme un pas à faire seulement lorsqu'on a acquis la sécurité économique (possession du logement, stabilité financière, etc.).

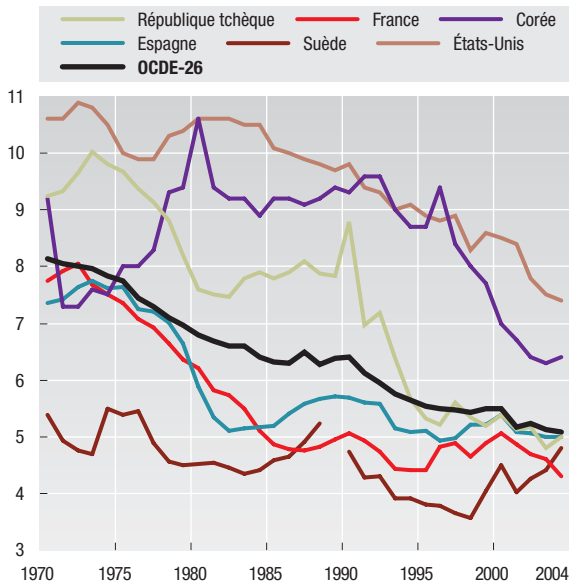
Le contexte social a aussi son importance pour les décisions de divorce. Parmi les facteurs en cause, l'amélioration de la situation financière des femmes qui travaillent, la conscience plus aiguë du conflit entre le rôle familial de la femme et son rôle professionnel, et la moindre stigmatisation du divorce. Les différences de taux de divortialité d'un pays à l'autre peuvent aussi tenir à des différences de règles légales quant au délai nécessaire pour obtenir le divorce (qui varie de zéro aux Pays-Bas et plusieurs pays d'Europe de l'Est à quatre ans en Irlande et en Grèce), des normes particulières applicables au cas où le divorce est demandé par consentement mutuel, et des dispositions relatives au conseil en conciliation. Dans certains pays (comme la Pologne), le divorce n'est autorisé que pour faute d'un des conjoints.

La dissolution de la famille peut peser sur les enfants, surtout les plus jeunes : risques accrus de pauvreté financière, dégradation des résultats scolaires et plus forte probabilité de divorce à l'âge adulte (Diekmann et Schmidheiny, 2006). Le rapport de cause à effet est toutefois difficile à établir, car les problèmes de développement des enfants de familles divorcées peuvent tenir à des facteurs qui ne font pas l'objet d'observations; en fait, certaines études montrent qu'il vaut mieux pour les enfants avoir des parents séparés que d'être exposés à leurs conflits (Morrison et Coiro, 1999).

La baisse des taux de nuptialité s'est accompagnée d'un accroissement de la fréquence des autres types d'union. En moyenne, dans les pays d'Europe, environ 8 % des personnes interrogées ont déclaré cohabiter avec un partenaire, les proportions étant beaucoup plus élevées dans les pays nordiques et parmi les personnes âgées de 20 à 40 ans (tableau GE5.4).

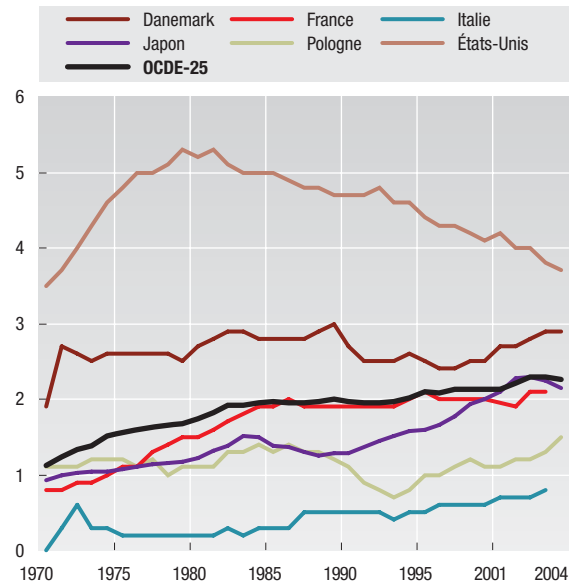
GE5.1. Forte baisse du taux brut de nuptialité dans de nombreux pays de l'OCDE

Nombre de mariages pour 1 000 habitants, 1970 à 2004



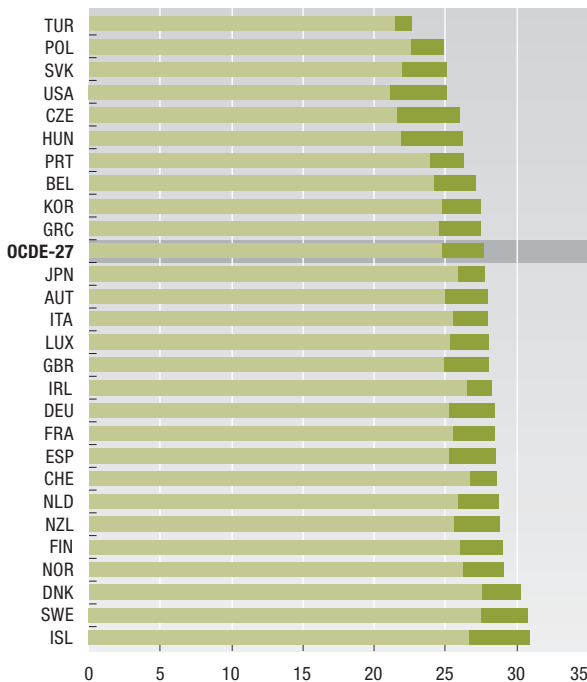
GE5.2. Augmentation progressive du taux brut de divortialité

Nombre de divorces pour 1 000 habitants, 1970 à 2004



GE5.3. Report de l'âge au mariage

Âge moyen des femmes au premier mariage, 1990 (clair) et 2004 (foncé)



Source : Eurostat NewCronos; Conseil de l'Europe : Évolution démographique récente en Europe; instituts nationaux de la statistique.

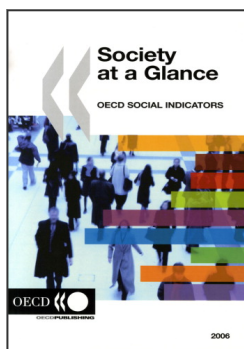
GE5.4. Prédominance du concubinage et d'autres formes de cohabitation

Proportion d'adultes mariés, en concubinage ou célibataires, en 2002

	Tous les âges			Âges 20-40		
	Marié	Concubinage	Célibataire	Marié	Concubinage	Célibataire
Autriche	50.7	9.4	40.0	44.0	15.3	40.8
Belgique	52.4	7.4	40.2	42.1	13.6	44.4
Rép. tchèque	53.9	4.1	42.0	53.6	6.1	40.3
Danemark	54.1	15.8	30.1	36.7	30.6	32.7
Finlande	49.4	12.1	38.5	36.5	26.8	36.7
France	50.7	10.7	38.6	43.2	20.9	35.9
Allemagne	54.8	9.6	35.6	44.6	18.7	36.7
Grèce	61.2	1.2	37.7	54.9	2.6	42.5
Hongrie	54.8	6.7	38.5	49.6	10.8	39.6
Irlande	55.1	3.7	41.3	41.7	7.7	50.6
Italie	59.0	2.8	38.2	43.7	3.6	52.7
Luxembourg	52.7	6.1	41.2	48.2	12.0	39.8
Pays-Bas	56.4	9.2	34.3	53.7	19.5	26.8
Norvège	50.9	18.1	31.1	32.1	34.8	33.2
Pologne	56.6	1.7	41.8	57.7	2.9	39.4
Portugal	59.1	2.1	38.8	57.6	3.6	38.8
Espagne	56.0	2.1	41.9	51.3	3.2	45.5
Suède	45.5	19.8	34.7	28.0	35.4	36.6
Suisse	51.7	9.9	38.5	48.9	14.7	36.4
Royaume-Uni	47.7	8.6	43.7	38.8	17.6	43.5
OCDE-20	53.6	8.1	38.3	45.3	15.0	39.6

Source : Hamplová, D. (2005), « Educational Homogamy in Marriage and Cohabitation in Selected European Countries », Réunion du 18-21 août sur « Inequality and Mobility in Family, School, and Work » organisée par l'International Sociological Association Research Committee 28 on Social Stratification and Mobility, Los Angeles.

Pour en savoir plus ■ Diekmann, A. et K. Schmidheiny (2006), « The Intergenerational Transmission of Divorce – A Fifteen-Country Study with the Fertility and Family Survey », Document présenté à l'Assemblée annuelle 2004 de la Population Association of America. ■ Morrison, D., et M. Coiro (1999), « Parental Conflict and Marital Disruption: Do Children Benefit When High-Conflict Marriages are Dissolved? », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61. ■ Smock, P. (2004), « The Wax and Wane of Marriage: Prospects for Marriage in the 21st Century », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 66.



Extrait de :
Society at a Glance 2006
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Mariages et divorces », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.